

Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Des bâtons dans les roues carrées du dialogue social.

Le lundi 30 octobre 2017, le SNMH-CGT, après mures réflexions, a décidé de ne pas siéger au Comité Technique du Centre des Monuments Nationaux. Ce n'est pas tant que les sujets à l'ordre du jour ne méritaient pas le détour (externalisation de la surveillance de nuit les week-ends à la Loge de Sully, réorganisation de la librairie de Sully, Bilan social 2016...) mais de nombreux faits sont venus entacher la bonne tenue du dialogue social que nous tentions, vaille que vaille, de maintenir avec la présidence de notre établissement. Il n'est qu'à mentionner ici les nombreux signalements qu'ont pu faire nos élus au cours des derniers mois, en instances (CHSCT, CT) sur les dossiers qui ne leur arrivaient pas dans les temps impartis, les dossiers remis sur table au moment des réunions, les instances tenues au pas de course du fait des horaires de train de l'administration, une appréciation erronée ou tatillonne de la réglementation sur les déplacements des élus ou encore des agents se rendant en formation (entravant de fait la liberté d'action et de mouvement de nos camarades de province), délais de convocations non respectés à deux reprises le mois dernier... Jusqu'au Comité Technique du 30 octobre dernier où l'administration nous a refusé, coup sur coup, le droit d'ajouter un point à l'ordre du jour (externalisation à compter du 1er décembre 2017 d'une partie des missions d'accueil et de surveillance au Domaine du Palais-Royal sans que ce point n'ait été vu en CT ou encore en CHSCT Paris-Siège-petite-couronne!!!) et, celui de voir reporter un point pour avis occasionnant la disparition d'un poste d'agent suite à la réorganisation de la Librairie de Sully. Que dire du choix de tenir ce Comité Technique un lundi nous privant de facto de faire toute préparation la veille, comme nous avions coutume de faire.

Tous ces éléments mis bout à bout, nous ont placé dans l'obligation de refuser de prendre part à ce simulacre de dialogue social nous réduisant au rôle de passe-plats de la présidence de l'établissement.

Du sous-effectif comme il vous en plaira

La découverte de documents faisant état d'une externalisation partielle de l'accueil-surveillance au Palais-Royal à l'horizon du mois de décembre de cette année, sans concertation préalable des instances et des organisations syndicales, s'est révélée pour nous d'une importance telle que ce point devait être vu en Comité technique.

Il y est question d'une externalisation des ouvertures (début de matinée) et fermetures (fin de journée) des grilles de ce domaine. Les arguments qui ont été avancés aux agents pour justifier ce recours à une société privée se résument en trois point :

- -Congés de fins d'années accordés à tous les agents en même temps
- -Nombre d'agents en arrêt-maladies
- -Épuisement des crédits de vacations

Lors des CHSCT précédents nous avions alertés sur la situation de sous-effectif criant sur nombre de site, obligeant, par exemple, les agents du Palais-Royal à se retrouver à une seule personne pour assurer la surveillance du Domaine sur certaines tranches horaires... Ce qui est vrai dans ce

monument peut se vérifier à l'envie sur une grande partie des monuments du CMN. En effet, jouant sur la confusion entre l'effectif minimum d'évacuation (nombre d'agents tout service confondu pouvant prêter main forte lors des évacuations) et l'effectif minimum d'ouverture du site pour accueillir nos visiteurs, dans nombres de monuments l'administration a laissé se dégrader les conditions d'accueil de nos publics et les conditions de travail des agents se retrouvant moins nombreux pour effectuer un nombre accru de missions.

Le Palais-Royal doit donc nous servir d'exemple de la spirale infernale dans laquelle nous a conduit les politiques d'austérité et de réductions d'emplois publics: de moins en moins de postes ouverts à la vacance à la BIEP, de moins en moins de concours organisé, générant un recours toujours plus grand aux contractuels et vacataires pour palier aux manques, jusqu'au jour où le plafond d'emploi de l'établissement étant atteint et les crédits vacations se tarissant : le recours à la sous-traitance devient la solution miracle pour soulager des équipes épuisées. Ouvrant ainsi la boite de pandore de l'externalisation de nos missions à des sociétés privées et donc de la mise en danger de toute la filière accueil surveillance.

Épuiser le service public et le rendre dysfonctionnel pour trouver prétexte à privatiser.

Ainsi au Palais-Royal nous constatons : une équipe en sous-effectif, un travail à flux tendu vecteur d'arrêt-maladies, une plus grande usure des équipes tiraillées par leur envie de conserver leur site ouvert au public mais dans des conditions contrevenant à leur mission de protection des biens et des personnes, de nouveaux signalements en CHSCT qui ne trouvent pas de suite, des journées de grève avec monuments fermés, signe d'un malaise des équipes, donnant prétexte à une administration locale « avant-gardiste et humaniste » à consécutivement donner d'une main tous leurs congés aux agents (quinze jours de congés à la douzaine) et de l'autre, sortir du chapeau l'appel à une boîte privée pour venir palier le manque d'agents à compter du 1^{er} décembre...

Tout cela doit nous alarmer sur une certaine direction qu'a prise le Centre des Monuments Nationaux dans la droite lignée des orientations fixées par le premier ministre (CAP22): d'aller vers toujours plus d'externalisation des missions, particulièrement celles de la catégorie C : accueil surveillance, jardinage, entretien-nettoyage. Comme en témoigne aussi le point sur l'externalisation de la surveillance nocturne de l'hôtel de Sully et encore les chiffres toujours en hausse de la soustraitance dans le bilan social.

Une lame de fond contre laquelle il convient de se mobiliser, pour la sauvegarde de nos emplois et missions, pour le service public culturel.

Le SNMH-CGT ne saurait cautionner une telle situation sans même que les instances représentatives du personnel et les agents ne soient consultés et plus importants encore ne soient entendus sur leurs conditions de travail, sur l'organisation de leur service et le devenir de leurs missions.

Paris, le 2 novembre 2017